

Juillet 2025

Municipalité de Saint-Télesphore

Le Montjoie

Journal municipal



CANICULE

En temps de canicule, la Municipalité offre la possibilité à ses citoyens de se rafraîchir au centre communautaire Rémi-Sauvé, selon l'horaire de travail de l'hôtel de ville.



- 9-1-1** Feu, ambulance, police
- 8-1-1** Info-Santé
- 5-1-1** Transport Québec
- 3-1-1** Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
- 2-1-1** Ressources sociocommunautaires



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone **(450) 269-2999**
Télécopieur **(450) 269-2257**

Courriel info@st-telephore.ca
Site internet www.saint-telephore.com
Facebook facebook.com/saint-telephore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00—13H00 À 16H30
Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163
dg@st-telephore.ca

MAIRIE

David McKay, poste 3161
maire@st-telephore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillerier, poste 3162
adjointe@st-telephore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h
Vendredi de 12h à 16h
Pierre-Luc Paquet, poste 3158
urbanisme@st-telephore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-0772
incendie@st-telephore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159
travauxpublics@st-telephore.ca

URGENCE MUNICIPALE

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Sécurité incendie	3
Sécurité civile	4
Hygiène du milieu et environnement	5
Urbanisme	6
Vie communautaire, loisirs et culture	7
Calendriers	8

AFFAIRES MUNICIPALES

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

14 juillet
11 août
8 septembre
1er octobre
17 novembre
8 décembre



VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

3e versement
22 juillet 2025
4e versement
21 septembre 2025

Je m'inscris



COMALERTE
INSCRIVEZ-VOUS!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 14 juillet 2025 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil:

- par courriel à dg@st-telephore.ca ;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163 ;
- par internet au www.saint-telephore.com/nous joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

PERSONNEL ÉLECTORAL

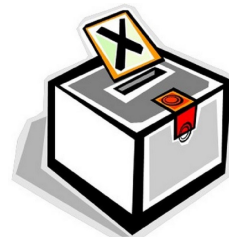
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Vote par anticipation : 26 octobre 2025

Jour de l'élection : 2 novembre 2025

Postes à combler :

- Membres de la commission de révision de la liste électorale ;
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) ;
- Scrutateur ;
- Secrétaire de bureau de vote ;
- Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs.



Pour toute information ou pour postuler,
communiquez avec Danielle Glode, présidente d'élection
au 450-269-2999 poste 3163 ou par courriel au dg@st-telephore.ca

NOUS EMBAUCHONS

SERVICE INCENDIE SAINT- TÉLESPHORE

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE
DIFFÉRENCE DANS LA
COMMUNAUTÉ ?

- ✓ Formation payée par la municipalité
- ✓ Revenu supplémentaire

**VISITEZ LE SITE DE LA
MUNICIPALITÉ POUR
EN SAVOIR PLUS, ET
SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK.**



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE MAINTENANT!



450-269-2999



Dg@st-telesphore.ca





TRAVAILLER À LA CHALEUR... ATTENTION !

QU'EST-CE QU'UN COUP DE CHALEUR ?



Un coup de chaleur survient brusquement lorsque le corps ne réussit plus à se refroidir suffisamment.

La température corporelle, de **37 °C**, augmente et atteint plus de **40 °C**.

Attention, le risque augmente :

- à mesure que la température de l'air, le taux d'humidité et le taux d'ensoleillement s'élèvent;
- lorsque les travailleurs fournissent un effort physique soutenu;
- lorsque les travailleurs ne sont pas encore acclimatés.

CHACQUE ANNÉE EN MOYENNE

35

travailleurs sont victimes d'un malaise résultant du travail à la chaleur.



À MESURE QUE LE RISQUE AUGMENTE, VOUS DEVEZ :

- ajuster votre rythme de travail;
- prendre des pauses, de préférence à l'ombre ou dans un endroit frais.



QUELS SONT LES SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'UN COUP DE CHALEUR ?

PREMIER NIVEAU



- Étourdissements



- Vertiges



- Fatigue inhabituelle

C'est peut-être le **début d'un coup de chaleur**. Il faut cesser immédiatement le travail et prévenir sans tarder le secouriste et un superviseur.

PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION

- Boire au minimum un verre d'eau toutes les **20 minutes***;



- Porter des vêtements légers, de couleur claire et de préférence en coton pour favoriser l'évaporation de la sueur;



- Se couvrir la tête pour travailler à l'extérieur;



- Rapporter au secouriste et à votre superviseur tout comportement anormal d'un collègue;



- Redoubler de prudence si vous prenez des médicaments, si vous avez des problèmes de santé ou si vous avez été malade récemment (diarrhée, fièvre, vomissements).



* La fréquence peut varier selon le type de tâches, la température ambiante et l'humidité.

DEUXIÈME NIVEAU



- Propos incohérents ou confusion



- Perte d'équilibre



- Perte de conscience

Il y a **urgence médicale** ! Il faut intervenir tout de suite et traiter la personne comme si elle subissait un coup de chaleur.

QUOI FAIRE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE ?

- 1 Alerter les premiers secours : les secouristes en milieu de travail et le service 911.



- 3 Asperger son corps d'eau.



- 5 Lui donner de l'eau fraîche en petites quantités si elle est consciente et lucide.



- 2 Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui ôter ses vêtements.



- 4 Faire le plus de ventilation possible.





Matières acceptées dans votre BAC BLEU

CONTENANTS ET EMBALLAGES



Souples ou rigides, les contenants et les emballages sont faits de **papier**, **carton**, **verre**, **plastique** ou **métal**.

Ils s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle et ils servent à transporter facilement un produit.

Exemple de **contenants** et d'**emballages** :

- ⊗ Bouteille de shampoing
- ⊗ Bouteille d'huile
- ⊗ Contenant de savon à lessive
- ⊗ Contenant de crème sure
- ⊗ Boîte à œufs
- ⊗ Casseau de fruits
- ⊗ Conserve
- ⊗ Sac de papier
- ⊗ Assiette et papier d'aluminium, etc.

IMPRIMÉS



Les imprimés, ce sont les **papiers** et les **autres fibres** sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'**imprimés** :

- ⊗ Journaux et circulaires
- ⊗ Magazines
- ⊗ Feuilles lignées ou quadrillées
- ⊗ Enveloppes, etc.



La collecte du
BAC BLEU passera
aux deux semaines
dans tout Vaudreuil-Soulanges



www.tricycle-mrcvs.ca/recyclage



URBANISME

MERCI DE NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX ERRANTS : UN GESTE ESSENTIEL POUR NOTRE COMMUNAUTÉ

Avec l'arrivée de l'été, il peut être tentant de venir en aide aux chats, chiens ou rats laveurs errants que l'on croise sur notre territoire. Toutefois, nourrir ces animaux, bien que fait avec de bonnes intentions, peut engendrer de sérieuses conséquences pour la sécurité, la salubrité et l'équilibre de notre milieu de vie.

Pourquoi est-ce problématique de nourrir les animaux errants ?



Prolifération excessive

En leur offrant régulièrement de la nourriture, on favorise leur survie et leur reproduction rapide. Cela peut entraîner une surpopulation difficile à contrôler, surtout chez les chats errants qui peuvent avoir plusieurs portées par année.

Présence accrue de la faune urbaine

Les rats laveurs ainsi que les mouffettes ou autres animaux sauvages sont attirés par les restes de nourriture. Cela augmente les risques de rencontres indésirables, d'agressions ou de transmission de maladies, autant pour les humains que pour les animaux domestiques.

Nuisances pour le voisinage

Hurlements nocturnes, marquage territorial, bris de sacs à ordures et dommages à la propriété sont des conséquences fréquentes des regroupements d'animaux errants autour de zones d'alimentation.

Vermine et insalubrité

La nourriture laissée à l'extérieur attire également des nuisibles comme les rats et les mouffettes, ce qui pose un risque sanitaire important.

Contravention aux règlements municipaux

Il est important de rappeler que nourrir un animal sauvage ou errant constitue une infraction au **Règlement municipal sur les animaux** ainsi qu'au **Règlement sur les nuisances**. Ces règles visent à protéger la population et à maintenir un environnement sain et sécuritaire.

Que pouvez-vous faire à la place ?

- Évitez de nourrir les animaux à l'extérieur.
- Signalez toute situation problématique à la municipalité ou aux services de contrôle animalier.

Encouragez la stérilisation et l'adoption responsable par l'intermédiaire d'organismes locaux.

Ensemble, contribuons à une cohabitation harmonieuse et sécuritaire pour tous. La Municipalité dispose de cages qu'elle prête gratuitement pour la capture d'animaux sauvages.

Merci de votre collaboration.



REPAS PARTAGÉS

De retour

10 septembre

FESTIVAL SPORTIF

13 septembre

SOIRÉE CASINO

27 septembre

BRUNCH

Prochain brunch

5 octobre suite à la messe en mémoire de nos défunts.

ÂGE D'OR

Prochain souper

18 octobre



Réservez votre soirée du 27 septembre pour une soirée casino au centre communautaire Rémi-Sauvé, 1425 route 340. Cette soirée est une levée de fonds pour l'amélioration des installations des loisirs.

Pour l'achat de billets contactez un membre du Conseil ou au 450-269-2999.

JUILLET 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 FERMÉ  	2	3	4	5
6	7   	8	9	10	11	12
13	14   	15 	16	17	18	19
20	21  	22 	23	24	25	26
27	28  	29 	30	31		

AOÛT 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4  	5	6	7	8	9
10	11   	12 	13	14	15	16
17	18  	19	20	21	22	23
24 / 31	25  	26 	27	28	29	30

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte spéciale mat. recyclables 	Versement de taxes 
---	---	--	--	---	---	---